



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la coordination, de l'environnement et de l'économie
Bureau des procédures environnementales et foncières

Nancy, le - 8 JUIN 2026

Le préfet de Meurthe-et-Moselle

Affaire suivie par : Karine THOMAS
tél : 03 83 34 27 80
pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr

à

Monsieur le président de la communauté de
communes du Pays de Colombey et du
Sud Toullois

Mme le maire de Saulxures-Lès-Vannes

Objet : Ouverture d'une consultation publique sur la demande d'enregistrement présentée par la société SLV ÉNERGIE en vue de créer et d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de votre commune.

PI : 4

La société SLV ÉNERGIE m'a transmis une demande d'enregistrement visant à la création et à l'exploitation d'une unité de méthanisation située sur le territoire de votre commune.

L'inspection des installations classées de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de la DREAL Grand Est m'a confirmé, dans son rapport du 27 mai 2026, que ce dossier pouvait être considéré comme complet et recevable et que la procédure pouvait être poursuivie.

Après prise de contact avec vos services sur les modalités d'accueil dans votre mairie, je vous informe que la consultation du public sur ce projet présenté par la société SLV ÉNERGIE, se déroulera du **lundi 06 juillet au lundi 03 août 2026 inclus** et que, compte tenu du lieu d'implantation et des communes impactées par le plan d'épandage, vos collectivités ont été désignées comme lieu de consultation du public.

À cet effet, vous trouverez ci-joint :

1. une copie, pour exécution, de l'arrêté préfectoral portant ouverture de la consultation publique relative au projet précité ;

2. un avis d'ouverture de consultation publique à afficher au(x) lieu(x) habituel(s) d'affichage de votre collectivité **au plus tard le samedi 20 juin, délai de rigueur** et pendant toute la durée de la consultation soit jusqu'au **lundi 03 août inclus** ;
3. un certificat d'affichage de l'avis précité à me retourner dès la fin de la consultation ;
4. un registre qu'il vous incombe d'ouvrir en y apposant votre signature page 2. Ce registre devra être tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation afin qu'il puisse y formuler ses observations. Au terme de la consultation, le registre devra être clos et signé par vos soins, accompagné le cas échéant des observations recueillies sur papier libre, avant de m'être retourné.

L'exemplaire du dossier soumis à consultation, que je vous remercie par avance de tenir à la disposition du public dans votre mairie pendant toute la durée de cette consultation, vous sera transmis ultérieurement.

Enfin, je vous informe que l'organe délibérant de votre collectivité dispose aussi de la possibilité de me faire connaître son avis motivé sur le dossier du pétitionnaire. Pour être prise en compte dans la procédure, la délibération devra m'être transmise, sous le présent timbre, au plus tard dans les 15 jours suivants la fin de la consultation publique, **soit avant le 19 août 2026**.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute demande complémentaire.

Le préfet,

Pour le préfet
et par délégation,
le secrétaire général

Frédéric CLOWEZ

Copie pour information à :

— M. le sous-préfet de Toul